

COMPTE RENDU du 16/01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX SEANCE du 16/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le seize janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 8 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY-SUR-SAULX, sous la présidence de M. CABART Jean-Claude, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers représentés :	13
Nombre de conseillers absents excusés :	04
Nombre de conseillers absents non excusé :	01
Nombre de conseillers qui ont donné un pouvoir :	03

Etaient présents et représentés :

1. CABART Jean-Claude	09. LORENTZ Gaëlle
2. AMBOLLET Christine	10. BOUGUEROUJA Abdelilah
3. STOLL Daniel	11. LANGBAIN Gaëlle
4. MOKRANI Sabrina	12. GIRARD Pascal
5. ~~CHAMARAC Grégory~~	13. ~~LAUREAT Marguerite~~
6. ~~DRALET Sophie~~	14. ~~BICHAT Yorick~~
7. DUQUENOY Sandra	15. PLATEAU Virginie
8. LADROIT Serge	16. BEAUCREUX Alexandre
	17. ~~ZURRO Alexandra~~
	18. BRIGNOLI Thierry

Absents : Mme ZURRO Alexandra

Absents excusés : Mme DRALET Sophie, M. CHAMARAC Grégory, Mme LAUREAT Marguerite, M. BICHAT Yorick.

Pouvoirs : M. BOUGUEROUJA Abdelilah à M. CABART Jean-Claude ; M. GIRARD Pascal à M. STOLL Daniel ; Mme LORENTZ Gaëlle à Mme AMBOLLET Christine.

Secrétaire : Mme AMBOLLET Christine

OBJET : PROPRIETE COMMUNALE : bail à moyen terme de 9 ans – parcelle AB 0195

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que la SCEA LECOMPERE OURIET souhaite exploiter la parcelle AB 0195 d'une surface de 3.0374 HA

L'ANDRA ne voit pas de restrictions à cultiver la parcelle AB 195 mais recommande de ne pas cultiver une bande de 10m de large le long des parcelles AN 24 et AB 25.

Considérant qu'à cet effet, il est proposé d'accorder un bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} février 2024 à la SCEA LECOMPERE OURIET moyennant un fermage annuel de 170 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

-DECIDE d'octroyer un bail de 9 ans à la SCEA LECOMPERE OURIET pour la parcelle AB0195 d'une surface de 3.0374HA,

-FIXE la durée du bail à 9 ans à compter du 01/02/2025,

-FIXE le fermage annuel à 170€ l'hectare,

-DECIDE de donner mandat à Maître COLSON, Notaire à Sermaize-les-Bains de recevoir l'acte de bail,

-PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la SCEA LECOMPERE OURIET,

-PRECISE que ce prix sera revalorisé tous les ans à l'indice du fermage,

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

OBJET : PROPRIETE COMMUNALES – travaux pour la rénovation thermique des logements à CONDORCET – approbation du plan de financement – dossier de demandes de subvention

Suite à l'étude menée par le bureau d'études CORBAVIE pour la rénovation thermique des logements CONDORCET, le prestataire a élaboré, en étroite collaboration avec notre collectivité, un programme de travaux.

Ces logements affichent actuellement des performances énergétiques médiocres, avec un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) compris entre E et G, ce qui signifie une forte consommation d'énergie et des émissions importantes de gaz à effet de serre.

Ce projet de rénovation thermique repose sur plusieurs axes stratégiques visant à répondre aux besoins des usagers, améliorer la performance du bâtiment et assurer sa pérennité. Les principaux axes sont les suivants :

Améliorer la performance énergétique en réduisant les déperditions thermiques (isolation, menuiseries).

Réduire les consommations d'énergie et les charges des locataires.

Moderniser l'équipement du bâtiment (ventilation, électricité, chauffage).

Renforcer l'attractivité du site et assurer sa pérennité en tant que logement communal.

Améliorer le confort des habitants grâce à des solutions d'isolation performantes et une meilleure qualité de l'air.

Le montant de l'opération s'élève à 303 152,16 € HT . En adaptant le plan de financement suivant :

Cout total des travaux (H.T.)		260 440,00 €
Cout total des études (H.T.)		42 712,16 €
Cout total de l'opération (H.T.)		303 152,16 €
T.V.A.	20,00%	60 630,43 €
Cout total de l'opération (T.T.C.)		363 782,59 €

Subventions attendues : 239 877,32 €

Solde : COMMUNE, financement assuré de la manière suivante :

Autofinancement (fonds propres et emprunt) : 63 274,84 €

PLAN DE FINANCEMENT			
	Base subventionnable	Taux	Aide attendue
DOTATION DE L'ETAT (DETR/DSIL) Travaux de rénovation thermique des logements communaux sur présentation d'un diagnostic énergétique = E, F ou G Réduction de 3 années des loyers perçus sur la dépense éligible Non éligible : équipements mobiliers (douche, baignoire, mobiliers divers,...)	237 232,92 €	50,00%	118 616,46 €
FONDS VERTS Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics	303 152,16 €	40,00%	121 260,86 €
Union Européenne			0,00 €
Autre(s) subvention(s) : DSIL			0,00 €
REGION GRAND EST RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX	303 152,16 €	0,00%	0,00 €
DEPARTEMENT DE LA MARNE	303 152,16 €	0,00%	0,00 €
Autre(s) : à préciser			0,00 €
FCTVA			0,00 €
Total des subventions publiques	303 152,16 €		239 877,32 €
soit en % du projet HT		79,13%	

Reste à financer	63 274,84 €
Ligne de trésorerie	
Coût de la ligne de trésorerie	
Emprunt	
Durée	
Annuité	
dont part capital	
part intérêt	

■ Subventions attendues : 239 877,32 €

■ Solde : Commune de PARGNY SUR SAULX, financement assuré de la manière suivante :

- Autofinancement (fonds propres et emprunt) : 63 274.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

-VALIDE ce programme de travaux.

-DÉCIDE l'engagement des travaux pour la rénovation thermique du groupe scolaire de Saint-Amand-sur-Fion

-APPROUVE l'état des dépenses prévisionnelles des travaux, pour un montant total de **303 152,16 € HT**.

-DÉCIDE de solliciter des subventions aussi élevées que possible pour la réalisation de ce projet au titre de la dotation de l'État (DETR et/ou DSIL), au titre du Fonds Vert

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes les pièces afférentes à la présente opération.

Signature

Le maire, Jean-Claude CABART


